

**Délibération 2023-090**

**SEANCE DU 31 OCTOBRE 2023**

Date de la convocation : mercredi 25 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 11  
Nombre de conseillers votants : 13

L'an deux mil vingt-trois, le mardi trente-et-un octobre, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, RIES Stéphanie, ROUXEL Dominique, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, DUPONT Joël, VASSELIN Denise.

**Pouvoirs :** HAIRON Josiane (pouvoir à HAVARD Georges), BEHELLE Anthony (pouvoir à BRIENS Eric).

**Excusés :** GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, LELANDAIS Guillaume, LELUBEZ Marlène, TRAVERT Dominique.


**Secrétaire de séance :** BURNEL Sébastien

**Objet : PERSONNEL COMMUNAL – CONTRAT ACCROISSEMENT ACTIVITE**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il convient d'ouvrir un poste afin de couvrir un besoin non permanent au pôle culturel. En effet, l'actuelle responsable du pôle culturel a décidé de ne pas solliciter le renouvellement de son contrat au 1<sup>er</sup> novembre 2023. Afin de lui permettre de rester en poste jusqu'au 03 décembre prochain et ainsi de lui permettre d'accompagner l'arrivée de la chargée de projet du musée, il convient de prévoir un contrat à durée déterminée sur la base du grade d'assistant de conservation 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon à temps complet du 1<sup>er</sup> novembre au 03 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord à la création du poste non permanent présenté ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
  
Eric BRIENS

